

RÈGLEMENT NUMÉRO 215-1

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 215 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

À sa séance ordinaire du 30 janvier 2019, le conseil de la Municipalité régionale de comté de Marguerite-D'Youville décrète :

1. Le présent Règlement vise la modification du *Règlement numéro 215 sur la gestion contractuelle*.

2. L'article 10 est remplacé par le suivant :

« Les employés et dirigeants de la Municipalité régionale de comté (MRC) doivent annuellement dénoncer, à l'aide de l'Annexe I, toute situation ou tout intérêt commun avec une ou des personnes ou organismes faisant affaire ou susceptibles de faire affaire avec la MRC de Marguerite-D'Youville, susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus d'octroi de contrat et sa gestion, dans le cadre de ses opérations courantes et des différents fonds qu'elle gère.

Dès qu'il en est informé, tout employé ou dirigeant doit aussi dénoncer périodiquement toute nouvelle situation ou intérêt nouveau, et ce, au directeur général et secrétaire trésorier, suite à quoi la déclaration est mise à jour. Lorsque cette dénonciation vise le directeur général et secrétaire-trésorier, il en informe le préfet.

L'alinéa deux du présent article est aussi applicable lorsque, suivant la réception de soumission, l'ouverture des soumissions ou même l'octroi d'un contrat, un employé ou un dirigeant prend connaissance d'un tel intérêt ou situation. »

3. L'alinéa 2 de l'article 23 est modifié par le retrait, après la mention « Dans le cas où il est impossible, en raison » des mots « des conditions de chantiers » et leur remplacement par les mots suivants :

« d'une situation d'urgence ou d'un imprévu susceptible de causer un préjudice ».

4. L'article 26 est modifié par le retrait des mots « entre 25 000 \$ et le seuil légal d'appel d'offres public obligatoire » et leur remplacement par la mention suivante :

« correspondant aux paragraphes d) ou e) de l'article 29 ».

5. L'article 31 est modifié en ce que la mention « à l'aide de deux enveloppes » est remplacée par la suivante :

« suivant l'article 936.0.1 ou l'article 936.0.1.1 du *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)*, au seul choix du conseil, ».

6. L'article 31 est aussi modifié par le retrait de la mention suivante :

« visant à évaluer la qualité d'une soumission dans une première étape ainsi que le prix dans une deuxième étape ».

7. Le formulaire contenu à l'Annexe II est remplacé par le suivant :

« Je, _____ possède des **liens familiaux**, des **intérêts pécuniaires** ou des **liens d'affaires**, avec les personnes morales, sociétés ou entreprises suivantes qui sont susceptibles d'être ou sont des fournisseurs ou soumissionnaires auprès de la MRC dans le cadre de processus d'appel d'offres ou d'octroi de contrat :

(insérer le nom et, si applicable, le numéro de l'appel d'offres ou du contrat) :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____

(Signature du dirigeant ou de l'employé)

(Date)

Assermenté(e) devant moi à _____

ce ____ jour de _____

Commissaire à l'assermentation

8. Le formulaire contenu à l'Annexe IV est remplacé par le suivant :

Formulaire d'analyse pour le choix d'un mode de passation

BESOINS DE LA MRC		
Objet du contrat :		
Objectifs particuliers (économies souhaitées, qualité, environnement, expertise, service après-vente, garantie, fonctionnalités, aspects techniques, caractéristiques, etc.) :		
Valeur estimée de la dépense du contrat de base :	Valeur estimée de la dépense <u>incluant</u> les options de renouvellement :	Durée de base du contrat : Soit du : Date au : Date.
		Options de <u>renouvellement</u> désirées :
Autres options désirées :		
MARCHÉ VISÉ		
Région visée :	Nombre d'entreprises connues :	
Est-ce que la participation de toutes les entreprises connues est souhaitable? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si non, justifiez :		
Estimation du coût de préparation d'une soumission :		
Autres informations pertinentes :		
MODE DE PASSATION CHOISI		
Gré à gré <input type="checkbox"/>	Appel d'offres sur invitation <input type="checkbox"/>	
Appel d'offres public régionalisé <input type="checkbox"/>	Appel d'offres public ouvert à tous <input type="checkbox"/>	
Une dérogation au Règlement est-elle nécessaire? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si oui, justifiez :		
Dans le cas d'un contrat passé de <u>gré à gré</u> , les mesures du Règlement pour assurer la rotation sont-elles respectées? Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>		
Si oui, quelles sont les mesures concernées?		
Si non, pour quelle raison la rotation n'est-elle pas envisageable?		
SIGNATURE DE LA PERSONNE RESPONSABLE		
Prénom, nom	Signature	Date

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ

_____(signé)_____
Suzanne Roy
Préfet

_____(signé)_____
Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier

COPIE certifiée conforme
à Verchères, le 31 janvier 2019

Sylvain Berthiaume
Directeur général et secrétaire-trésorier